



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question orale n° 1317

Texte de la question

M. Alain Vidalies indique à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire que, le 24 janvier 2009, la tempête Klaus a frappé durement le massif forestier des Landes de Gascogne, jetant à terre pas moins de 37 millions de mètres cubes de bois, soit près de cinq années de récoltes. Courant 2010, la forêt d'Aquitaine est de nouveau mise à mal, subissant des attaques de scolytes. Cet insecte xylophage, qui se développe à partir des chablis et bois verts endommagés par la tempête, a la capacité de détruire des parcelles entières de pins en quelques jours. Dans le même temps, la prolifération des chenilles processionnaires participe à la défoliation du massif restant sur pied. Face à ce dramatique constat, l'interprofession présente à l'État, en novembre 2010, un plan d'urgence phytosanitaire prévoyant, entre autres, l'octroi de subventions pour des travaux d'abattage des peuplements scolytés et le broyage des rémanents issus des coupes de pins, ainsi que le traitement des stocks de bois en bordure de route. Il rappelle que, réuni en session extraordinaire sur la forêt le 20 septembre 2010, le conseil général des Landes, à l'unanimité, demandait à l'État "la mise en place rapide d'un traitement contre les scolytes et les chenilles processionnaires". À cette proposition, les services de l'État ont préféré opposer que l'exploitation rapide des chablis et rémanents ainsi que la baisse naturelle des populations de chenilles processionnaires seraient de nature à enrayer ces infestations. Le constat sur la situation de la forêt des Landes de Gascogne est aujourd'hui accablant : les scolytes prolifèrent à une vitesse vertigineuse, dépassant toutes les prévisions d'infestations, y compris les plus pessimistes, réalisées par les services du ministère. Selon les informations disponibles, les volumes de bois détruits par les scolytes dépasseraient les 6 millions de mètres cubes, soit près d'une année d'exploitation. Ainsi, avec les attaques de scolytes et la tempête Klaus, ce sont 250 000 hectares de pins qui sont anéantis et à replanter, sur le million d'hectares que compte le massif forestier des Landes de Gascogne. La rigueur de l'hiver n'a en rien impacté la prolifération des chenilles processionnaires et, à l'approche du printemps, avec la remontée des températures, les scolytes sont en passe de ravager les parcelles de pins jusqu'alors indemnes. Il en veut pour preuve les nombreuses parcelles bordant le cordon dunaire, épargnées par Klaus, qui sont désormais la proie des colonies de scolytes. Cette situation catastrophique sur un plan phytosanitaire appelle une réponse urgente du Gouvernement afin que la vocation forestière et industrielle du territoire des Landes de Gascogne soit préservée. L'heure n'est plus à l'attente d'une diminution naturelle de ces insectes ou à la mise en place de plans de prévention qui viennent de démontrer leurs limites. Au regard de l'ampleur des dégâts occasionnés et constatés par tous, de la désespérance qui gagne les propriétaires forestiers, l'interprofession mais aussi les élus locaux, et des 34 000 emplois qui dépendent de la filière bois, l'heure est à la mobilisation urgente et générale des moyens humains, financiers et techniques par l'État afin de stopper cette agression phytosanitaire sans précédent. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles décisions il entend prendre dans les plus brefs délais, s'il envisage la mise en oeuvre du traitement contre la chenille processionnaire et l'autorisation d'un traitement généralisé contre les scolytes sur l'ensemble du massif des Landes de Gascogne, tel que cela se pratique au Canada et les pays nordiques.

Texte de la réponse

MESURES PHYTOSANITAIRES DANS LA FORÊT DES LANDES DE GASCOGNE

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies, pour exposer sa question, n° 1317.

M. Alain Vidalies. Monsieur le ministre de l'agriculture, le 24 janvier 2009, la tempête Klaus frappe durement le massif forestier des Landes de Gascogne, jetant à terre pas moins de 37 millions de mètres cubes de bois, soit près de cinq années de récoltes.

En 2010, la forêt d'Aquitaine est de nouveau mise à mal par des attaques de scolytes. Cet insecte xylophage, qui se développe à partir des chablis et bois verts endommagés par la tempête, peut détruire des parcelles entières de pins en quelques jours.

Face à ce dramatique constat, l'interprofession présente à l'État, en novembre 2010, un plan d'urgence phytosanitaire. Les services de l'État lui objectent que l'exploitation rapide des chablis et rémanents et la baisse naturelle des populations de chenilles processionnaires seront de nature à enrayer les infestations.

Or, monsieur le ministre, le constat de la situation de la forêt des Landes est aujourd'hui accablant. Les scolytes y prolifèrent à une vitesse vertigineuse, qui dépasse toutes les prévisions de vos services, même les plus pessimistes. Selon les informations dont je dispose, les volumes de bois détruits par les scolytes dépasseraient six millions de mètres cubes, soit près d'une année d'exploitation, et la rigueur de l'hiver n'a eu aucun effet sur la prolifération des chenilles processionnaires. Cette situation catastrophique sur un plan phytosanitaire appelle une réponse urgente.

Quelles décisions entendez-vous prendre dans les plus brefs délais ? En particulier, envisagez-vous de recourir au traitement permettant de lutter contre la chenille processionnaire, et comptez-vous autoriser un traitement généralisé contre les scolytes dans tout le massif des Landes de Gascogne, comme cela se pratique au Canada et dans certains pays nordiques ?

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*. Monsieur Vidalies, la forêt landaise est évidemment un sujet de préoccupation majeur pour le Gouvernement.

Pour remédier aux dégâts considérables causés par la tempête Klaus, un plan d'urgence a été lancé. Fin 2010, 6 millions d'euros étaient entièrement payés et le paiement des subventions au transport et au stockage était achevé à 95 %. Plus de 250 millions d'euros de prêts bonifiés ont été octroyés, dont plus de 170 millions décaissés ; vous savez que je me suis rendu sur place pour m'assurer de ce décaissement.

Aujourd'hui, les résultats sont là, notamment grâce au travail remarquable accompli par les forestiers. La quasi-totalité des volumes de chablis ont été exploités, et des stocks importants ont été constitués.

Nous devons maintenant faire face, comme vous l'avez dit, à de nouvelles attaques de scolytes et de chenilles processionnaires.

Les scolytes sont mon principal sujet de préoccupation. Dès le printemps 2009, alerté notamment par les parlementaires du département, j'ai recommandé une stratégie de lutte consistant à récolter et à éloigner les bois scolytés, et, lorsque l'éloignement n'est pas possible, notamment pour des raisons financières, à appliquer le traitement insecticide. Pour 2010 et 2011, j'ai débloqué sept millions d'euros afin de financer de nouvelles mesures.

Le traitement insecticide à l'échelle du massif aquitain, que certains envisagent, ne me paraît pas être la bonne solution. Le coût en serait extraordinairement élevé, pour une efficacité faible ; je préfère cibler certains massifs en particulier. En outre, il nous est difficile d'identifier précisément les zones exposées.

Au demeurant, aucun pays n'a recouru à un traitement généralisé : les exemples que vous citez concernent des traitements plus ciblés. Il me semble que c'est dans cette voie que nous devons poursuivre ; les sept millions d'euros supplémentaires que nous dégageons le permettront.

S'agissant enfin de la chenille processionnaire, nous continuons de suivre de très près les risques associés à son développement. Les évaluations montrent qu'il n'existe pas pour l'instant un risque significatif de défoliation. Naturellement, si des conclusions différentes nous étaient transmises au cours des prochains mois, nous prendrions, comme pour les scolytes, toutes les mesures nécessaires permettant d'éradiquer le développement de ces chenilles.

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies.

M. Alain Vidalies. Monsieur le ministre, notre volonté commune ne fait pas de doute. Les interrogations des

professionnels et des élus sur le terrain résultent plutôt d'une différence d'appréciation avec les services de l'État quant au rythme d'intervention.

Vous avez été alerté par les professionnels de la nécessité d'intervenir en urgence, s'agissant notamment de la chenille processionnaire. On nous a opposé un autre point de vue. Mais, si j'ai souhaité vous interroger aujourd'hui - en accord avec mon collègue François Deluga, député de la Gironde -, c'est parce qu'il s'agit d'une question de semaines et qu'une action urgente permettrait au moins d'améliorer un peu la situation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1317

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1587

Réponse publiée le : 2 mars 2011, page 1295

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 février 2011